

certificat conforme
(signature)

Greffe du Tribunal de Commerce de PAU

Dépôt du 6 AVR. 1994

Registre analytique n° B 344 816 525
88 B 181

CLOVIS PAU
Société anonyme
au capital de 250 000 francs
Siège social : Route de l'Aviation
PAU (PYRENEES ATLANTIQUES)
RCS B 344 816 525

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 28 SEPTEMBRE 1993

L'an mil neuf cent quatre vingt treize,
et le vingt huit septembre, à onze heures trente,
le conseil d'administration s'est réuni, au siège social
sur convocation de son président.

Sont présents :

Monsieur ALVAREZ Antonio,
NAROSSE 40180 DAX

Monsieur ALVAREZ Joachim,
Lou Capulet 64160 SERRES MORLAAS

CG20, représentée par Monsieur DELARUE
Route de l'Aviation 64000 PAU

Monsieur BEYET Pierrick
GARAGE RENAULT ZI DE LIBOURNE 33500 LIBOURNE

En conséquence, Monsieur ALVAREZ Joachim, président du conseil d'administration constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil est adopté à l'unanimité.

Le Président expose au Conseil le souhait émis par Monsieur BEYET de démissionner de son poste d'administrateur.

Monsieur BEYET dépose sa démission sur le bureau.

Il invite les administrateurs à procéder à une nomination à titre provisoire et propose que la SARL BFD au capital de 50.000 Francs ayant son siège social à PAU (64000) Route de l'Aviation immatriculée au RCS de PAU sous le n° B 390.382.679 dont le représentant permanent est Monsieur Bruno ALVAREZ soit cooptée par le Conseil.

Puis, il offre la parole aux administrateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 94 de la Loi du 24 Juillet 1966 et l'article 12 paragraphe IV des statuts, coopte en qualité de nouvel administrateur pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir :

La SARL BFD, Route de l'Aviation 64000 PAU

dont le représentant permanent est Monsieur Bruno ALVAREZ

en remplacement de Monsieur BEYET, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Mars 1994.

Conformément à la loi et aux statuts, cette nomination faite à titre provisoire sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Monsieur Bruno ALVAREZ ès-qualités a fait savoir par avance qu'il acceptait le mandat d'administrateur ayant précisé que lui-même et la SARL BFD satisfaisaient à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Puis, le Président rappelle que la société CG20 ne détient plus actuellement d'actions dans le capital de notre société et qu'en conséquence elle ne peut plus être administrateur.

Il demande au Conseil de bien vouloir en prendre acte.

Le Conseil d'administration prend acte que la société CG20 est réputée démissionnaire de son mandat d'administrateur à compter de ce jour, et décide qu'il n'y a pas lieu de procéder à son remplacement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.